

DECRET N° 86-547 du 29 Décembre 1986

Portant nomination des Membres et du
Président du Conseil d'Administration de
la Société Provinciale des Transports
du MONO.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL

- W l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de
la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les
Lois constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- W le décret N°85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- W la Loi N°81-009 du 10 Octobre 1981 portant création, organisa-
tion attributions et fonctionnement des Organes Locaux du Pouvoir
d'Etat et de leurs organes exécutifs ;
- W la Loi N°82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre
l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie
Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participa-
tion et fixant leurs modalités de gestion ;
- W l'Ordonnance N°78-23 du 5 Août 1978 portant création, organisa-
tion, attributions et fonctionnement des Sociétés Provinciales ;
- W le décret N°85-542 du 24 Décembre 1985 portant approbation des
Statuts de la Sociétés Provinciales des Transports du Mono ;
- SUR proposition du Président du Comité d'Etat d'Administration de
la Province du Mono et des Organismes intéressés ;
- Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa
séance du 19 Novembre 1986 ;

SECRET :

Article 1er.- Sont nommées Membres du Conseil d'Administration de
la Société Provinciale des Transports du Mono, les personnes dont
les noms suivent :

.../...

- Camarades :
- Martin Dohou AZONHIHO, Président du Comité d'Etat d'Administration de la Province du Mono ;
 - Issah Amadou KARIMOU, Administrateur du Trésor, Receveur des Finances de la Province du Mono, représentant du Conseil Provincial de la Révolution du Mono ;
 - René Louis KEKE, Magistrat, Procureur de la République près la Tribunal de première Instance de Lokossa, représentant du Conseil Provincial de la Révolution du Mono ;
 - Sikirou ODJO, Administrateur du Trésor, Inspecteur Provincial des Impôts du Mono, représentant du Ministre des Finances et de l'Economie ;
 - Léandre LOKO, Administrateur Civil, Directeur des Affaires Intérieures, représentant du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieure de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale ;
 - Eugène OUOBA, Administrateur, Directeur Provincial du Travail et des Affaires Sociales du Mono, représentant du Ministre du Travail et des Affaires Sociales ;
 - Clément ZOHOUNGBOGBO, Ingénieur des Travaux Publics, Directeur Provincial de l'Equipement et des Transports du Mono, représentant du Ministre de l'Equipement et des Transports ;
 - Séraphin AGBOSSAGA, Comptable, et Pierre BOKONON, Percepteur, à la Société Provinciale des Transports du Mono, représentants du syndicat de ladite Société
 - Janvier ALLOTCHENOU et Urbain BOSSOU, Aide-Comptables, représentants du Comité de Défense de la Révolution de la Société Provinciales des Transports du Mono .

Article 2. - Le Camarade Martin Dohou AZONHIHO est nommé Président du Conseil d'Administration de la Société Provinciale des Transports du Mono.

Article 3. - Sauf indication expresses et contraires des Départements et Organismes mandants, les remplaçants des Administrateurs sus-désignés dans leurs fonctions antérieures les remplacent automatiquement au sein du présent Conseil. Un acte subséquent sera pris pour régularisation.

Article 4. - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à CCTONOU, le 29 Décembre 1986

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.-

Le Président du Comité d'Etat d'Administration
de la Province du MONO ;

Martin Dohou AZONHIHO.-

AMPLIATIONS : PR 6 SA/CC 4 SGCEN 4 CP/ANR 2 CPC 2 PPC 1
SOTRAMO 4 CEAP/MONO 4 AUTRES CEAF 5 MINISTERES 15 CCIB 2 SPD 1
GCONB 1 IGE 3 DPE-DLC-INSAE-BCP 8 DB-DCOF -DTCP-DI 8 INTERESSES 11
JORPB 1.-